

# Indemnité de Transport Apprenti (ITA)

Aide au transport  
CFA Formasup



Le CFA Formasup des Pays de la Loire met en place une Indemnité de Transport Apprenti « ITA »

L'objectif de cette aide est de soutenir les jeunes ayant fait le choix d'une formation par l'apprentissage et d'accompagner la mobilité professionnelle.

## Le montant de l'Indemnité Transport Apprenti 2021/2022

Moyenne des 2 distances Domicile - UFA et Domicile - Entreprise	Montant du Forfait Transport Apprenti
< à 10km	0€
10 km ≤ ... < à 30 km	119€
30 km ≤ ... < à 60 km	219€
60 km ≤ ... < à 100 km	312€
≥ à 100km	406€

Revalorisation de 25 % des montants des forfaits ITA pour l'année scolaire 2021-2022

Dans le cas où il n'y aurait pas assez de ressources, le CFA se donne le droit de modifier ou de suspendre le versement des aides

### Qui est éligible ?

- apprentis inscrits au **CFA Formasup Pays de la Loire** et ayant débuté un contrat d'apprentissage au plus tard le 31/12/2021 (exception pour les formations démarrant après le 01/01/2022)
- Les stagiaires de la formation professionnelle uniquement inscrits suite à une rupture de contrat.

### Qui verse l'indemnité?

Le CFA Formasup

### Comment calculer la distance?

En utilisant le navigateur « Via Michelin »

### Quel est le mode de calcul ?

Le montant est calculé sur la base d'un barème forfaitaire, en fonction de la distance parcourue

- Pour les apprentis = Moyenne entre la distance Aller Domicile/Entreprise et Aller Domicile/UFA
- Pour les stagiaires de la formation professionnelle = Distance Aller Domicile/UFA

### Quelle est l'adresse retenue ?

- **L'adresse de l'apprenti** stipulée sur le CERFA au moment de la signature (pas de modification possible)
- **L'adresse de l'entreprise** notifiée sur le dernier contrat d'apprentissage ou avenant en cas de changement de lieu d'exécution du contrat.
- **L'adresse de l'unité de formation par apprentissage (UFA)** à laquelle la formation est rattachée

### Comment sera versée l'indemnité?

Elle sera versée par virement bancaire uniquement et directement sur le numéro du compte transmis par l'apprenti

### Comment en bénéficier? Saisir votre RIB dans l'onglet coordonnées sur votre compte NET YPAREO

<https://formasup.ymag.cloud/index.php/login/>

**Avant le 15/12/2021**

### Quand sera versée la prime ?

L'aide au transport est individuelle et versée pour l'année scolaire en cours en une seule fois.

**Entre le 15 Mars 2022 et le 30 Mars 2022**

